

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 Janvier 2021

30X21

DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE DÉPOSÉE PAR LA SOCIÉTÉ EMRJ DÉMO

Le Conseil Municipal est informé qu'une enquête publique a été ouverte par les services préfectoraux, du 5 octobre au 13 novembre 2020, suite à la demande formulée par la société EMRJ DEMO, implantée avenue Jean Monnet, visant à l'augmentation de la capacité de son activité de collecte et de valorisation de déchets métalliques et de développement d'une activité de collecte de déchets apportés par le producteur initial situé sur la commune des Pennes Mirabeau.

Conformément à l'article R. 181-38 du Code de l'Environnement, le conseil municipal doit émettre un avis sur cette demande.

Les éléments produits dans le projet de la société EMRJ DEMO, font apparaître que l'étude de niveaux sonores dans l'environnement du site ne respecte pas la réglementation concernant l'émergence engendrée par l'activité et, de manière générale, des mesures de bruit qui, en moyenne, sont sous les seuils réglementaires mais restent élevées et continues. Il ressort également que cette demande de développement n'est assortie d'aucune mesure tendant à améliorer l'existant en matière de prévention.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu cet exposé

- ÉMET un avis défavorable à la demande de la société EMRJ DEMO
- PRÉCISE que cet avis est basé sur les seuls éléments produits lors de l'enquête et ne saurait tenir compte d'éléments produits à posteriori par le demandeur
- SE PRONONCE comme suit :
POUR : 29
CONTRE : 0
ABSTENTION : 6 - M. AMARO – FIORILE-REYNAUD – CABRAS – DELAVEAU – SCAMARONI– GORLIER-LACROIX

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme
Les Pennes Mirabeau, le 29 Janvier 2021
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

JEAN-MARC LEONETTI